Choose France™

rif

REGISTRE INTERNATIONAL FRANÇAIS

Faites la différence, choisissez le pavillon français

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Quels sont les yachts éligibles au RIF ?

Le yacht doit réunir 3 conditions :

- mesurer plus de 15 mètres de longueur hors-tout (LHT)
- être exploité à des fins commerciales
- ne pas naviguer exclusivement au cabotage national

Si votre yacht remplit ces conditions, enregistrez-le au RIF et bénéficiez de nombreux avantages !

Vous souhaitez enregistrer un yacht au RIF ? C'est simple et gratuit

L'équipe du guichet unique est votre interlocuteur privilégié pour toutes vos démarches. Un site internet complet est à votre disposition : **www.rif.mer.gouv.fr**

Toutes les formalités sont gratuites (enregistrement du yacht, visites de sécurité[1], etc.) et les délais de traitement sont courts. Le guichet unique du RIF réalise également **l'inscription des hypothèques maritimes** sous pavillon français. Une garantie de qualité que les banques valorisent.

Consultez le guichet unique avant toute démarche.

Afin d'accompagner au mieux votre projet, l'équipage du guichet unique du RIF est à votre disposition pour tout renseignement relatif à la technique et à la sécurité du yacht, à la fiscalité, à la gestion des équipages ou encore aux démarches d'enregistrement du yacht.

(1) Les frais de déplacement et d'hébergement de l'inspecteur de la sécurité des navires du RIF à l'étranger sont à la charge du propriétaire du yacht.

Fiscalité attractive

Choisir le RIF, c'est bénéficier d'un cadre fiscal particulièrement avantageux et renforcer votre compétitivité.

En enregistrant votre navire au RIF, vous pouvez :

- **Bénéficier d'exonérations de TVA[2] et de droits de douane[1]**
  - sur le navire lors de son importation ;
  - sur les biens d'avitaillement ;
  - sur les livraisons de biens destinés à être incorporés au navire ;
  - sur les opérations d'entretien, de transformation, de réparation, d'affrètement et de location.

- **Être exonéré de taxe annuelle sur les engins maritimes de plaisance** (droit annuel de francisation et de navigation)

- **Bénéficier d'exonérations de TICPE[1]** (sous réserve d'utiliser des contrats de transport)

- **Renforcer votre attractivité en tant qu'employeur grâce à l'exonération d'impôt sur le revenu** pour les marins embarqués pendant une durée supérieure à 183 jours au cours d'une période de 12 mois consécutifs[3] *(art. 81A, code général des impôts).*

Cette mesure, spécifique au RIF, est attribuée sous conditions.

L'équipage du RIF est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets et vous informer sur les conditions à satisfaire pour bénéficier de ces dispositifs fiscaux. N'hésitez pas à nous contacter.

(2) Sous conditions
(3) Le temps passé dans un port français n'est pas pris en compte

Conditions de travail protectrices et adaptées

La convention internationale du travail maritime (MLC, 2006) fixe des minimas internationaux et des recommandations pour tous les aspects du droit du travail maritime. Le respect de ces standards internationaux par chaque pavillon est un gage de qualité et de bien-être au travail pour les équipages et leurs employeurs.

Les marins embarqués sur les navires enregistrés au RIF bénéficient d'un rythme de travail encadré, d'un temps de repos garanti, d'un contrat d'engagement maritime contrôlé dans son contenu, etc. Le recours aux entreprises de travail maritimes est possible dans le cadre prévu par la convention internationale du travail maritime.

À noter : s'agissant du droit du travail maritime, une distinction est faite entre les gens de mer qui résident en France et ceux qui n'y résident pas. Pour ces derniers, le salaire minimum applicable est fixé par voie réglementaire.

Couverture sociale d'excellence

Le système français de protection sociale des marins (ENIM) s'adresse aux marins résidant dans un État de l'Union européenne (UE), dans un État de l'Espace économique européen (EEE) ou en Suisse. Contrairement aux assurances privées, il protège le marin et sa famille contre tous les risques sociaux (maladie, invalidité, maternité, vieillesse, décès).

Ce système très protecteur pour les marins, reste compétitif pour les employeurs. En effet, pour les marins résidant en France et affiliés à l'ENIM, les contributions patronales sont réduites (11,6 % au lieu de 35,6 %)*.

**N.B : la « part ENIM » ne représente qu'une partie de l'ensemble des cotisations sociales de l'employeur et du marin.*

Les services du RIF : l'exigence de la qualité

La sûreté de votre équipage et de vos clients est assurée par la présence sur tous les océans de bâtiments de la Marine nationale et d'unités de garde-côtes françaises.

Le pavillon français est classé parmi les meilleurs pavillons au monde s'agissant du respect des normes de sécurité des navires. Choisir le RIF, c'est naviguer en toute sécurité.

Enfin, le RIF offre un accompagnement unique en temps de crise. Par exemple, les relèves d'équipage des navires sous pavillon français ont été soutenues partout dans le monde par le RIF pendant la pandémie de COVID-19. Le dispositif « RIF crise » et la puissance du réseau diplomatique français (3ème réseau au monde) ont permis d'apporter des solutions à bon nombre de situations complexes.

Choisir le RIF, choisir la France

Grâce à ses nombreux territoires ultramarins, la France est présente sur 5 des 6 continents : Europe, Afrique, Amérique, Antarctique et Océanie. La France maritime s'appuie à l'international sur le réseau diplomatique français. Avec 168 ambassades, le réseau consulaire français est le 3ème au monde.

Puissance maritime par sa géographie (2ème zone économique exclusive (ZEE) du monde) la France l'est aussi par ses infrastructures : 11 grands ports maritimes (GPM), des capacités aéroportuaires permanentes reliant la France métropolitaine à ses outremers et au reste du monde, 9 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS/MRCC) dans l'Hexagone et en outre-mer.

L'écosystème maritime français présente de nombreux atouts d'attractivité : un réseau d'établissements d'excellence pour la formation professionnelle des marins, des établissements bancaires qui sont les premiers financeurs internationaux du secteur maritime et des avocats spécialisés parmi les plus réputés.

rif
REGISTRE INTERNATIONAL FRANÇAIS

Le RIF est la solution compétitive et qualitative pour votre yacht.

N'hésitez plus, choisissez la France !

Pour plus d'informations, l'équipe du guichet unique du Registre international français (RIF) est à votre écoute :

du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
+ 33 (0)4 86 94 67 50

Guichet unique du Registre international Français
5 place Sadi-Carnot - 13 002 Marseille

rif@mer.gouv.fr
www.rif.mer.gouv.fr
www.linkedin.com/in/rif-frenchflag

Photos : motor yacht Amer 120.11 : Amer Yachts / sailing yacht « OnePlanet » : Sunreef / motor yacht « Baccarat » : Amer Yachts / motor yacht "Baccarat" : Amer Yachts / sailing yacht « Ylime » : T.Foucher - Mise en page : agence 90c.